

**DÉCISION DU PRÉSIDENT  
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT  
TECH-ALBÈRES**

OBJET : DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION

**pour la réalisation d'investigations complémentaires sur les ouvrages  
des futurs systèmes d'endiguement de la Massane à Argelès-sur-Mer**

**Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020/16 Réf.04/09-04 en date du 4 septembre 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président en application des articles L5711-1 et L5211-10 du CGCT ;

Vu la décision du Président n°2023-05 du 17/04/2023 modifiée par la présente ;

Considérant les résultats de l'étude des ouvrages de protection et du fonctionnement hydraulique de la Massane et de ses principaux affluents et la nécessité de procéder rapidement à une demande de subvention auprès de l'État et de la Région pour la réalisation d'investigations complémentaires (analyses géotechniques notamment) sur les ouvrages endiguant la Massane entre le pont de l'avenue Molière et le pont de l'avenue général de Gaulle à Argelès-sur-Mer. Cette opération consistera à réaliser des sondages et des tests de résistance des ouvrages en génie civil afin de produire une analyse géotechnique et de dimensionner d'éventuels travaux de reprise s'ils s'avéraient nécessaires. Elle constitue un préalable à l'éventuelle autorisation d'un système d'endiguement de la Massane par les services de l'État (au titre de la rubrique 3.2.6.0 de la loi sur l'eau).

Attendu de l'impossibilité d'organiser un comité syndical dans le mois qui suit,

**DECIDE**

**Article 1:** De solliciter les partenaires financiers prévisionnels de l'opération selon le plan de financement suivant :

<b>Montant prévisionnel du projet :</b>		<b>110 000 € TTC</b>
État (fonds Barnier)	50 %	55 000 €
Région	20 %	22 000 €
Autofinancement	30 %	33 000 €

**Article 2:** Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

**Le Président  
Alexandre PUJAN  
Maire de Les Gouzes**

